MERCUROL
VEAUNES

Nombre de Membres en exercice : 27
Nombre de Membres présents : 26
Nombre de suffrages exprimés : 27

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 59/2026

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL – ADMISSION EN NON VALEUR ET CREANCES ETEINTES**

L'an deux mil vint six, le 9 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 3 novembre 2026
Présents : BRUNET Michel, MARKARIAN Jean-Maurice, VIGNE Amélie, THEOLAIRE Joël, PONSON Aline, BERTUCCI Sandrine, BETTON Daniel, BOULICAULT Guillaume, BRESCIANI Gaël, BRUNET Rémy, DESCHLER Marine, DESMEURE Juliane, FAURE Nathalie, GRANGER Véronique, GRIGNON Aurélie, LEONARD Myriam, MARTIN Océane, NODON Séverine, OGHDAYAN Adeline, PITOT Patrice, RADIGUET Nicolas, REYNAUD Grégory, TERRAS Tanguy, GUIBERT Annie, FAURE Christophe, VESCOVI Jean-Marc.
Excusés : DAUJAN Nicolas pouvoir à GUIBERT Annie
Mme FAURE Nathalie est désignée Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des listes de demande d'admissions en non-valeur des titres non recouvrables et une liste de créances éteintes pour le budget Principal de la commune, que lui a transmis le Service de Gestion Comptable.
Sur sa proposition, il est demandé au conseil municipal de statuer sur l'admission en non-valeur des créances suivantes :

- Budget Principal : exercices 2017 à 2019 pour un total de 3 458,58 €,

Et sur les créances éteintes :

Budget Principal : exercice 2024 pour un total de 1 559,90 €.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'admettre en non-valeur les créances présentées par le Service de Gestion Comptable, pour un montant total de 3 458,58 €, au titre des exercices 2017 à 2019, et précise que cette somme sera imputée au compte 6541 du budget principal ;
- Décide de constater l'extinction des créances présentées par le Service de Gestion Comptable, pour un montant total de 1 559,90 €, au titre de l'exercice 2024, et précise que cette somme sera imputée au compte 6542 du budget principal.

Ainsi fait et délibéré, à Mercurol-Veaunes, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Michel BRUNET

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 026-200056547-20261109-DE_2026_59-DE

MAIRIE DE MERCUROL-VEAUNES
26 Drôme